



# CAMPAGNES SOLIDAIRES

N° 389 - décembre 2022 - 6 € - ISSN 09834-9181

Le journal de la Confédération paysanne

**Dossier**

## Après l'été 2022



**Méga-bassines**

**Fausse solution mais vraie privatisation de l'eau**

# Après l'été 2022

 Marie-Pierre Répécaud, paysanne en Isère, secrétaire nationale

L'été 2022, on aura répété à l'envi les mots « sécheresse » et « canicule », associés au monde agricole en particulier, avec une extension perturbante dans « la vie ordinaire » quand l'eau vint à manquer « au robinet ».

Certes, ce focus sur l'agriculture est logique puisque l'eau est indispensable aux cycles végétatifs et animaux. Mais son « usage » est partagé, voire accaparé par, pêle-mêle, l'industrie (quelle qu'elle soit), l'énergie, le tourisme, la vie quotidienne de tout un chacun... Or le manque de précipitations à d'autres moments de l'année que l'été - pendant lesquels certain-es peuvent apprécier une météo douce, clémente et... sèche - provoque des problèmes de production qui passeront inaperçus car n'étant pas médiatisés à ce moment-là. De même, des territoires comme la Guyane cet été ont fait face à des événements climatiques (inondations), tout aussi dévastateurs que la sécheresse métropolitaine, sans éclairage médiatique...

L'été fut rude, c'est évident. Arrêt végétatif dû au manque d'eau et aux

pics de fortes chaleurs. Nécessité de transporter de l'eau par citerne dans certains territoires qui n'avaient jamais connu un tel déficit. Pour les paysannes et paysans, notamment les éleveurs et éleveuses, cela a signifié passer du temps à affourager et abreuver les animaux, réaliser « des tours d'eau » en nocturne, réfléchir des rotations de parcours, suspendre des mises en cultures, répartir ses animaux pour finalement en vendre, s'inquiéter des conditions de fabrication des fromages... Les autres productions n'ont pas été épargnées. Les décisions sont prises au quotidien, les pensées tendues vers un lendemain rendu complexe et incertain. Il est ainsi très déstabilisant de devoir redescendre de l'estive bien plus tôt qu'à l'ordinaire, par manque d'eau et d'herbe, sans avoir de facilité « en bas » non plus : nous avons pu nous sentir trahi-es par la montagne.

Dans ce contexte de bouleversement climatique avéré, un changement de modèle s'impose, pour l'agriculture comme pour l'ensemble de nos sociétés.

Comment assumer le fait de déclarer un contrôle de l'usage des pesticides et engrais de synthèse, d'une part, et subventionner « en même temps » les industries énergivores qui les produisent, sur fond de tensions internationales et d'emballlements spéculatifs ?

Comment l'État peut-il annoncer une « planification écologique » et continuer à soutenir le même modèle agro-industriel qui est la ruine de la planète ?

Comment poursuivre le financement d'une irrigation dispendieuse et inadaptée ?

Début octobre, à l'issue des réunions du comité national « sécheresse », le ministre de l'Agriculture s'est montré sourd aux contributions et propositions que la Confédération paysanne avait formulées tout au long de l'été. Pourtant, il s'agit bien de changer de politique, d'économie, de style de société, afin de nous permettre un avenir. Les rapports scientifiques s'accordent sur l'urgence à agir.

L'agriculture paysanne se construit dans ce but. ■



## État des lieux/historique

# 1976 : une grande sécheresse historique

Retour sur la sécheresse de 1976 durant laquelle une grande solidarité nationale s'était mise en place, loin de la spéculation actuelle sur les fourrages. La Confédération paysanne demande d'ailleurs la création d'une aide au transport de fourrages pour soutenir les éleveurs et éleveuses en difficulté cette année.

Tout commence en 1975, avec un déficit de pluie important dès le mois de décembre, puis pas une goutte d'eau du 15 mars au 5 septembre. Les pâtures déjà réduites à l'état de paillason au 15 mai, et les maigres foins déjà rentrés à la fin du mois. Les maïs sont en grande difficulté : dans certaines parcelles semées fin mai, le maïs ne lèvera qu'aux pluies de septembre. Grosse panique dans le monde de l'élevage, où on comptait encore plus de 600 000 fermes laitières en France. Les moissons dans la

grande plaine vont commencer fin juin : il ne reste que la paille comme substitut pour sauver le cheptel.

De toutes les régions d'élevage, du matériel de pressage de la paille en petits ballots, avec les modestes tracteurs de l'époque, est acheminé vers les régions de plaine, à 150 kilomètres en moyenne. Dans toutes les communes, mobilisation générale : tous les hommes disponibles se rendent sur place pour regrouper les ballots (12 kg), puis charger les semi-remorques à la main. Ils partent pour la semaine

 **Christian Boisgontier**, paysan retraité dans l'Orne

 Une vidéo-reportage de 7 minutes sur la sécheresse agricole de 1976 en Bretagne : [urlz.fr/jLg8](http://urlz.fr/jLg8)

et dorment dans les granges. Les familles céréalières, dont la plupart offrent la paille, offrent une partie de la nourriture. Le casier de bouteilles de cidre et la « topette » de goutte nouent des relations entre deux mondes qui ne se côtoyaient jamais. Tous les transporteurs sont réquisitionnés pour l'acheminement de la paille. Dans les fermes, on décharge la paille rapidement, afin que le camion reparte au plus vite.

Pour l'abreuvement des animaux, peu de fermes disposent du réseau d'adduction public, et les puits traditionnels, ruisseaux et mares d'herbage, sont à sec. Dans les maisons paysannes, plus d'eau non plus au robinet, c'est avec le seau que tout s'organise. Quelques rares sources, dans les bas-fonds des prés les plus humides, sont recréusées et reprennent du service. Comme en 1921, autre grande sécheresse, disent les plus vieux.

### « Calamité nationale »

Dès juin 1976, le président de la République parle de « calamité nationale », des taxes sont imposées pour empêcher l'exportation de pailles et foins. Fin août, le gouvernement annonce une aide de 2,21 milliards de francs pour l'agriculture, financée par une majoration de l'impôt sur le revenu qui sera qualifié d'« impôt sécheresse ». Les pluies de septembre revenues vont apporter une grande pousse d'herbe qui contribuera à la survie de nombreuses petites et moyennes fermes.

Chaque période difficile réhabilite l'importance du stock de fourrage : « garder une poire pour la soif », disaient les anciens, à contre-courant de l'orthodoxie du flux tendu. Dans les mémoires, il restera ces moments difficiles mais aussi une grande solidarité. À quelque chose, malheur est bon. ■

## L'été 2022 pourrait correspondre à un été normal en France en 2050

Cet été, la France a subi son deuxième été le plus chaud depuis au moins 1900 (l'été 2003 et sa dramatique canicule reste pour l'instant le plus chaud jamais mesuré en France). Des records de température ont été pulvérisés par endroits, avec 40 °C atteints dans le nord du Finistère en juillet. Juillet a également été le plus sec depuis au moins 1959. Sur les trois mois d'été, le déficit pluviométrique a atteint les 25 % à l'échelle nationale. Cette sécheresse a concerné l'ensemble du territoire, gagnant en août une superficie plus généralisée qu'en 1976 et 2003.

La sécheresse et la chaleur estivale, qui a touché toute l'Europe, sont venues aggraver une situation déjà installée : le déficit pluviométrique à l'échelle de la France sur la période de janvier à juillet a atteint 33 %, concernant toutes les régions, ce qui est inédit par rapport aux événements passés comme 1976 (concernant principalement la moitié nord) ou 2003 (principalement la partie sud-est du pays).

Ces conditions météorologiques ont favorisé la survenue de feux majeurs : 22 départements ont connu des incendies conséquents.

Loin d'être exceptionnel, l'été 2022 « pourrait correspondre à un été normal en France en milieu de siècle, sauf en cas de réduction massive et immédiate des émissions de gaz à effet de serre », a prévenu Météo France <sup>(1)</sup>. Or, au vu des politiques actuellement mises en œuvre, la température moyenne de l'Hexagone pourrait être supérieure de 3,8 °C en 2100 par rapport au début du XX<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>.

(1) [urlz.fr/jIG5](http://urlz.fr/jIG5)

(2) Source : Union européenne des géosciences ([egu.eu](http://egu.eu))



## « Quelques mois sans eau et nous sommes tous sur la paille »

La sécheresse, ce coup-ci c'est vraiment la « cata ». J'en ai vu des « secadas ». 43 ans que je suis installé ! Au-dessus de 700 mètres d'altitude, l'herbe n'était pas encore arrivée au bon stade pour la récolte quand les grosses chaleurs de mai et juin ont arrêté la pousse. Résultat : en août, il manque deux tiers du volume sur les premières coupes d'herbe, et les deuxièmes coupes sont inexistantes. Depuis plus d'un mois et demi, il faut mettre du fourrage dans les râteliers extérieurs. La majorité des petits ruisseaux sont à secs, il faut donc en plus charrier de l'eau. Certains ont rentré des troupeaux. Je n'avais jamais vu cela en montagne.

« *Aqueste cop i sèm!* » <sup>(1)</sup> Que faire ? Celles et ceux qui sont, comme moi, proches de la retraite, vont décapitaliser. Mais je comprends que,

 **Didier Mouret,**  
paysan dans le Tarn

 **Témoignage**  
publié dans  
*Paysans d'En*  
*Core*, le journal de  
la Confédération  
paysanne du  
Tarn (09/10/2022,  
n° 172)

(1) « *Cette fois,  
nous y sommes!* »  
(occitan)

surtout pour les jeunes, ce n'est pas la meilleure solution. Il va donc falloir acheter du fourrage ; beaucoup ont commencé. Certain·es parlent de 10 000 euros d'achats entre la paille, le foin et un peu d'aliment. Les céréales aussi ont moins produit, mais dans une moindre mesure. Tous les systèmes fourragers – maïs, prairies temporaires et prairies naturelles – sont touchés. Je n'ai qu'une crainte, c'est que certains paysans et paysannes ne s'en relèvent pas. Il faudrait rapidement des aides pour l'achat de fourrage et le transport.

L'accélération du versement des aides Pac ne suffira pas dans beaucoup de cas. Le système de calamité agricole a été privatisé. Espérons que celles et ceux qui ont signé des contrats toucheront quelque chose, mais les autres ? Quant à l'état de nos

prairies, ou plutôt de nos paillasons, que faudra-t-il faire ? Si à terme le chargement en animaux (UGB) doit fortement baisser, je crains fort que l'élevage, déjà en difficulté, soit compromis. Beaucoup de paysan·nes sont désespérés.

L'être humain se croit surpuissant, maîtrisant tout et croit tout résoudre avec les nouvelles technologies. Quelques mois sans eau et nous sommes tous sur la paille... Notre impuissance devant les forces de la nature devrait nous rendre plus humbles. En tant que paysan·ne, on doit toujours s'adapter et ne pas essayer d'aller à contre-courant de la nature, de la vie.

Apprendre la sobriété, la décroissance, c'est vers cela qu'il faut aller. Nos politiques n'ont encore rien compris, prisonnier·es du système néolibéral qui va tout faire péter ! ■

## « Les résidences secondaires préfèrent arroser leur pelouse »

Quand les besoins en eau pour l'agriculture paysanne se heurtent aux aspirations du secteur touristique.

Je suis installée depuis peu sur un territoire touristique de la région de Dinard, en diversification maraîchage fruité, apiculture et avec quelques hectares en cultures diverses. Dès le début, la question de l'eau était au centre de mes interrogations : l'économie de la ressource était déjà un sujet important, et il était évident pour moi d'utiliser un système de goutte à goutte, couplé avec un paillage en BRF (bois raméal fragmenté), afin de limiter les évaporations d'eau au niveau de mes plantations fruitières.

Mais que choisir pour la source en eau ? Je n'ai pas fait de forage, à cause des risques de salinité de la nappe phréatique car mon terrain est à une altitude insuffisante par rapport au niveau de la mer et les plantations sont à moins de 3 kilomètres de la côte. J'ai donc choisi

de m'orienter vers l'eau en réseau, n'ayant pas la possibilité de récupérer d'eaux pluviales puisque je n'ai pas de bâtiment.

Cette année particulièrement sèche montre que nos productions sont terriblement dépendantes de l'eau. En raison de l'absence de pluie pendant l'été et des faibles précipitations au printemps, les cultures d'orge et de

blé noir ont aussi été particulièrement impactées.

Depuis deux ans, les ressources en eau sont en constante diminution dans un territoire où la population est de plus en plus touristique, tout au long de l'année. Et où les résidences secondaires préfèrent arroser leur pelouse plutôt que de préserver les ressources en eau. ■

 **Alice Saule,**  
paysanne en Ille-et-  
Vilaine



 78 départements  
métropolitains  
étaient, pour  
partie ou en  
intégralité,  
en crise fin août.

# Reprenons le pouvoir sur la gestion de l'eau !

Dans les Alpes du Sud, les irrigants du bassin-versant du Buëch ont fait preuve d'anticipation et de gestion collective de l'eau face à la sécheresse qui les frappait.

Pendant l'hiver 2021-2022, la Conf' des Hautes-Alpes est allée négocier en préfecture la révision du plan cadre sécheresse, entraînant dans son sillage l'ensemble des syndicats agricoles du secteur (FDSEA et JA), la chambre d'agriculture et la fédération départementale des irrigants. Or la réponse de l'administration a été au contraire de durcir les conditions de déclenchement des restrictions et de maintenir les seuils existants, manifestement trop élevés (sur-déclenchement des restrictions, même lors d'années humides) ! En réaction, les syndicats ont organisé une grosse manifestation à Gap, en mars 2022, sans succès...

Malgré cet échec, la dynamique intersyndicale construite a permis

de rapidement mobiliser l'ensemble des irrigants du Buëch lorsque la situation de sécheresse du printemps annonçait la catastrophe.

Le 14 juin, bien avant les premières réactions préfectorales, une réunion publique co-organisée par les trois syndicats <sup>(1)</sup> rassemblait plus de 150 personnes et concluait à l'absolue nécessité de réduire drastiquement les consommations d'eau. La consigne a parcouru la campagne et, en moins d'une semaine, les consommations d'eau sur plus de 3 000 hectares à l'irrigation étaient réduites de moitié, grâce à l'abandon volontaire de nombreuses cultures, notamment fourragères. En contrepartie de ces efforts historiques, les irrigants sont allés négocier et obtenir auprès de

l'administration une baisse progressive du débit réservé du Buëch.

Malgré l'absence de pluies estivales, ces mesures volontaires ont permis de passer la saison sans coupure d'eau pour les cultures prioritaires collectivement par les irrigants, à savoir l'arboriculture, les semences et le maraîchage, ainsi que quelques prairies proches des bergeries.

À l'opposé de l'inefficacité et de l'arbitraire préfectoral, la (re)prise en main de la gestion de l'eau directement par les irrigants du Buëch a montré une réelle capacité d'anticipation et de sages décisions collectives devant la pire sécheresse depuis 60 ans, tout en limitant les impacts sur le milieu naturel. À poursuivre ! ■

 **Thomas Raso,**  
maraîcher dans les  
Hautes-Alpes

(1) Avec une forte implication du groupe Eau de la Conf' qui a su amener dans le débat ses positions pour une meilleure gestion de l'eau.

## La seule réponse économique ne suffira pas

Au sortir de cet été, la Confédération paysanne revendique une aide d'urgence à l'actif, « parce que nous avons toutes et tous été impactés ». Mais, au-delà d'une aide indispensable, « il va falloir repenser le fonctionnement des fermes, se réinventer parfois, se former sans doute ».

L'eau, c'est la vie. Une évidence qui résonne avec un timbre si spécial en cette fin d'été caniculaire. Les médias nous ont abreuvés (le comble !) d'images et de considérations vacancières pendant des semaines : de qui ne peut allumer son barbecue (ô flûte !), à qui profite bien de sa piscine, ou qui se balade aux heures « fraîches » pour passer le cap... Les paysannes et paysans n'avaient pas les mêmes préoccupations. Il a fallu s'organiser, user de bouts de ficelles pour assurer la survie d'un troupeau ou de cultures.

Les premières réponses gouvernementales sont financières : prise en charge de cotisations, allègement de taxes, calamités... Certes nécessaires pour éviter la

 **Adeline Régis,**  
paysanne en Ariège

(1) On peut aussi citer celles et ceux qui ont élagué leurs arbres et leurs haies pour nourrir leur cheptel.

multiplication de banqueroutes à court terme, elles ne viendront pas compenser la surcharge vécue par les paysannes, et surtout elles ne répondent pas à l'universalité des dégâts. Avec un tel système, une fois de plus, les petites fermes diversifiées, celles qui ne sont pas forcément propriétaires de leur foncier, se verront très peu aidées. C'est pourquoi, la Confédération paysanne appuie sur une aide à l'actif parce que nous avons toutes et tous été impactés.

Alors que le métier est déjà très contraignant en termes de charge de travail en pleine saison, nous avons tous dû faire face, pendant des mois, pour éviter le pire : passer des heures à arroser des petits fruits, tirer des tuyaux pour

ne pas condamner la récolte, déplacer sans cesse les troupeaux pour trouver des points d'eau et de l'ombre, regarder l'herbe brûler sur pied et se dire que l'hiver va être long, faire le bal des citernes lorsque la source de la ferme est à sec, descendre les bêtes d'estive... tout cela en plus du travail habituel <sup>(1)</sup>. Et observer le bal des canons à eau des irrigants pendant que ton goutte-à-goutte ne doit fonctionner que de nuit...

Assister, impuissant-es, à la souffrance animale et végétale, les yeux rivés vers le ciel, voir ses arbres mourir de soif et claquer sous l'effet de la chaleur, toutes situations inimaginables en pleine montagne ariégeoise. Et pourtant...

Tout cela a engendré de la fatigue physique et morale. Certain·es, proches de la retraite se disent qu'ils vont faire le dos rond, mais les autres ? Outre les burn-out, il est à craindre que les vocations agricoles se mettent en berne devant l'ampleur des défis climatiques à venir. Et pourtant, nous avons toujours besoin d'un million de paysan·nes ! Comment garantir un

revenu paysan et une vie décente dans ces conditions ? Comment envisager le renouvellement des générations ? Qui pour travailler dehors par plus de 40°, pendant des semaines entières ?

La seule réponse économique ne suffira pas. Dans bien des cas, il va falloir repenser le fonctionnement des fermes, se réinventer parfois, se former sans doute. C'est

du temps, de l'énergie, et de l'abnégation surtout. Quel accompagnement pour que ces moments soient productifs et ne virent pas à la course individualiste ou à la multiplication de projets « mirages », de bassines ? C'est de ce temps dont les paysan·nes ont besoin pour pouvoir faire face autrement et s'assurer un peu de paix intérieure. ■

## Que les fourrages aillent en priorité aux élevages plutôt qu'aux méthaniseurs

La Confédération paysanne demande que le gouvernement interdise l'approvisionnement des méthaniseurs avec des fourrages ou de la paille qui doivent prioritairement nourrir les animaux. Thierry Remy, éleveur dans le Grand Est, témoigne des aberrations de la méthanisation dans son territoire.

Thierry Remy est éleveur de vaches laitières dans la vallée de la Blaise, au nord de la Haute-Marne. Mi-octobre, son territoire était toujours placé en alerte renforcée. « On n'a eu des pluies vraiment importantes que mi-septembre et on a déjà consommé beaucoup de fourrage. On en est à la cinquième année de sécheresse consécutive ! La sécheresse de l'an dernier a eu lieu au printemps, il n'a plu qu'à partir de mai/juin : je n'avais plus rien à donner à mes vaches et j'ai dû acheter du fourrage en Côte-d'Or. On a fait des foin tardifs et on a peu de réserves. Là, j'essaie de me débrouiller avec les stocks. » Les pluies plus régulières de cet automne et les températures douces lui laissaient l'espoir de faire une coupe...

Si certains éleveurs et éleveuses augmentent leurs surfaces pour

compenser, lui a tendance à réduire son cheptel – 190 vaches pour 95 hectares. « Ce choix fait baisser la production de lait et, comme on n'est déjà pas très bien payé au litre, c'est difficile en termes de revenu », confie-t-il.

Ce qui est plus dur encore, c'est de voir le ballet continu des camions bennes remplis de fourrage pour alimenter... des méthaniseurs. Plusieurs grosses unités ont été créées dans le secteur. « Surtout des céréaliers qui cultivent des cultures de printemps pour mettre de l'ensilage. Ils mettent beaucoup de fourrage à l'intérieur. Difficile de savoir s'ils respectent ou non les quantités autorisées<sup>(1)</sup>. Beaucoup d'éleveurs arrêtent par ici, peu à peu, et s'orientent dans les grandes cultures : on gagne plus d'argent à mettre du fourrage dans les


 **Sophie Chapelle**

(1) Depuis 2016, un décret interdit de mettre plus de 15 % de culture principale dans un méthaniseur. Mais les cultures dites « intermédiaires », à vocation énergétique (Cive), semées et récoltées entre deux cultures principales alimentaires, ne rentrent pas dans ce calcul des 15 %.

méthaniseurs qu'à donner aux bêtes, ça me met en colère ! »

Les calculs de Thierry Remy révèlent l'aberration du système : « Il leur faut plus de 1 000 hectares pour faire tourner leur méthaniseur ! Plus globalement, il faudrait 7 000 méthaniseurs pour remplacer le gaz russe. Dans ce cas, il n'y a plus d'agriculture possible, on met tout dans les digesteurs. » La région Grand Est continuerait pourtant d'allouer davantage de financements à ces méthaniseurs qu'à l'agriculture biologique.

Depuis l'été, Thierry Remy a multiplié les alertes, notamment au comité sécheresse départemental où il représente la Confédération paysanne. Il plaide pour que les fourrages aillent en priorité aux élevages plutôt qu'aux méthaniseurs. « Au départ, les élus estimaient que c'était une chance pour les éleveurs d'avoir un revenu complémentaire. À force de leur montrer que c'est faux, que c'est un autre métier d'être producteur d'énergie, que ce sont les industriels qui prennent le pas, il y a un début de réaction. Ils prennent conscience qu'il faut arrêter le développement des méthaniseurs. Ils demandent ainsi de plus en plus de conditions pour celles et ceux qui font de nouveaux projets, avec beaucoup de questions par rapport à la concurrence avec l'agriculture. Certains renoncent. Mais pour la FDSEA, ça reste encore la solution. » ■

 **Pour Thierry Remy, éleveur :**  
« On gagne plus d'argent à mettre du fourrage dans les méthaniseurs qu'à donner aux bêtes, ça me met en colère ! »





## Comprendre la machine réglementaire

L'arrêté cadre sécheresse est un outil central de la gestion de la ressource en eau, d'où l'importance d'en comprendre le fonctionnement, en vue de déterminer les leviers d'actions.

Assurer le suivi du bon état quantitatif et qualitatif de nos ressources en eaux superficielles demande de se placer à l'échelle des bassins-versants hydrographiques. Les grandes rivières et fleuves sont encadrés par un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), un document de planification qui leur est propre, avec des déclinaisons locales appelées Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

Parmi les acteurs concernés, les préfetures jouent un rôle de premier plan, à charge d'utiliser leurs compétences pour œuvrer dans le sens du bon état quantitatif des rivières. Pour faire face aux situations de sécheresse, il existe toute une machine réglementaire qui permet de restreindre les usages de l'eau en période où la ressource est sous tension. Quatre seuils de gravité déterminent les mesures qui seront prises dans les territoires, en fonction des niveaux de débit des cours, des cotes piézométriques <sup>(1)</sup>, ou encore des observations d'assec. Chaque franchissement de seuil déclenche la mise en place de restrictions supplémentaires dans les prélèvements en eau, jusqu'au niveau 4 dit « de crise ».

Le premier échelon de gouvernance se fait à l'échelle d'un grand bassin, niveau auquel un arrêté d'orientation fixe le niveau de prescriptions minimales en situation de sécheresse. On trouve ensuite, au niveau départemental ou inter-départemental, les arrêtés cadre sécheresse. Enfin, au niveau très local on va retrouver les arrêtés de restriction temporaire, pris dès lors que les conditions de franchissement d'un niveau de gravité sont réunies et qui viennent éventuellement préciser les restrictions et les dérogations aux restrictions.

Ce sont dans les arrêtés cadre qu'on retrouve les informations principales concernant les restrictions d'eau pour l'agriculture (mais aussi pour l'entretien des espaces verts,

 **Pierre-David Boccard**, paysan dans les Pyrénées-Atlantiques et **Suzie Guichard**, animatrice nationale du dossier « eau »

les usages touristiques, le remplissage et la vidange des piscines, le lavage des voitures, la gestion des stations d'épuration...). Ces arrêtés départementaux sont pris après avis du comité de gestion « ressource en eau » (ou comité sécheresse ou cellule eau). On y trouve de nombreux acteurs impliqués dans le suivi de la ressource : collectivités, associations, représentant-es d'usager-es, le secteur professionnel, des représentant-es de l'État... Contrairement à d'autres espaces institutionnels, la Confédération paysanne est généralement partie prenante de ces comités. L'arrêté cadre a vocation à être pluriannuel mais peut être amené à être révisé en fonction des observations du comité ressource en eau.

Ces arrêtés cadre ont pour objectif de définir le ou les bassins-versants hydrographiques concernés, ainsi qu'un plan d'alerte basé sur des seuils de déclenchement, de fixer pour ces derniers les mesures de restriction ou de suspension de prélèvement, et de définir les règles de suivi des prélèvements en eau dans le milieu naturel. Ils peuvent être inter-préfectoraux si le bassin-versant hydrographique concerne plusieurs départements.

Les arrêtés cadre sont peu uniformisés et les restrictions peuvent prendre des formes différentes,

selon les territoires : elles peuvent être fonction du lieu de prélèvement (nappes, rivières, retenues, etc.) et/ou des productions (maraîchage, horticulture, grandes cultures, etc.) et/ou des modes d'irrigation (aspersion, goutte à goutte). Lorsqu'il n'est pas question d'interdiction totale, la restriction se fait souvent sur des plages horaires, plus rarement sur des plafonds de volumes. Les arrêtés cadre donnent aussi la possibilité d'obtenir des dérogations aux restrictions. Souvent ces dérogations sont individuelles. Il faut faire la démarche en tant que paysan-ne. Il est fréquent dans les territoires que les restrictions fassent l'objet de conflits ou d'incompréhensions sur les usages privilégiés.

Le déclenchement des niveaux d'alerte pose aussi souvent questions : parfois les rivières sont déjà à sec quand la situation de sécheresse est déclarée. Cette gestion institutionnelle a le défaut de ne pas engager de démarches de prévention.

L'arrêté cadre sécheresse est donc un outil central de la gestion de la ressource en eau, d'où l'importance d'en comprendre le fonctionnement pour chercher à influencer les mesures qui y sont intégrées afin de permettre une répartition plus juste de la ressource et, pour l'agriculture, d'en prioriser les usages vers une relocalisation de notre alimentation. ■

(1) Mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine.

 Cette année, la sécheresse a concerné toute la France. Ici, en Dordogne, début août.



© Paola Brezich / Flickr

# Agir au cœur de la cellule eau

Maraîcher dans le Cher, Frédéric Bidault s'investit avec plusieurs collègues de la Confédération paysanne dans la cellule eau de son département. Il tire les enseignements de leurs observations.

(1) appelée aussi comité gestion « ressource en eau » ou comité sécheresse.

Ce nouvel épisode de sécheresse estival a encouragé la Confédération paysanne du Cher à s'investir davantage sur le sujet de l'accès à l'eau au niveau du département. Pour agir, il nous a fallu tout d'abord comprendre un peu plus en détail le fonctionnement de la « cellule eau » présidée par le préfet. Trois membres du syndicat départemental se sont relayés pour participer, depuis fin juin, aux travaux de cette cellule <sup>(1)</sup>.

Nous sommes rentrés au début de la mise en place en mode « crise sécheresse » de cette cellule.

Il en ressort que les arrêtés de restriction d'utilisation de l'eau sont pris par le préfet uniquement une fois que le seuil est atteint. Aucune anticipation n'est possible dans ce

type de fonctionnement. De la même manière, ce même arrêté est retiré une fois que le niveau d'eau est passé au-dessus du seuil, même si ce niveau d'eau est ponctuel et lié à un orage également ponctuel... L'incompréhension liée à ce flou administratif a rendu l'application de ces arrêtés très compliquée sur le terrain.

Les différents acteurs concernés par l'eau sont représentés dans cette cellule : Météo France, les administrations et institutions concernées (DREAL, DDT, Office français de la biodiversité, agence régionale de santé...), l'agence de l'eau, les syndicats de rivières, la chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les irrigants, les associations environnementales. Au total, une quarantaine de personnes

sont présentes, dont environ une dizaine appartenant à la FDSEA.

Nous avons été surpris de voir combien la FDSEA est présente à cette réunion. Bien qu'une grande partie des acteurs présents dans la cellule eau s'opposent aux abus d'usage d'eau du système agricole, l'implication de la FDSEA dans les diverses structures leur permet d'être nombreux et d'avoir de nombreuses prises de parole, et d'obtenir souvent, par exemple, de nouveaux droits d'eau pour le maïs.

Il nous faut maintenant aller plus loin et nous insérer dans le « sous-groupe réseau de surveillance » de la préfecture pour essayer d'agir en amont de ces événements climatiques et pousser l'État à anticiper les décisions. ■

## Prévenir en accompagnant le changement de pratiques

Marlène Vissac, paysanne en reconversion en Aveyron, dirige aussi depuis 2016 un bureau d'études qui accompagne les paysan·nes dans l'aménagement des fermes au regard des prérogatives climatiques.

### Quels sont vos axes de travail ?

J'accompagne les personnes déjà installées qui décident d'engager une transition pour gagner en résilience hydrique. J'étudie les éléments agronomiques, climatiques, historiques des itinéraires culturels, ainsi que les reliefs. Puis nous réfléchissons à l'installation de l'agroforesterie, de couverts permanents, de rotation des pâturages, d'ouvrages et de stratégies de collecte de ruissellement. J'accompagne aussi les personnes en voie d'installation dans la conception de l'outil de production. Je propose enfin des formations autour de l'« hydronomie » <sup>(1)</sup> : on se retrouve chez un paysan·ne, on voit un cas concret d'aménagement et on se met à l'œuvre. Beaucoup de paysan·nes en grandes cultures et de maraîchers me

contactent. Les demandes d'éleveurs pour leur fourrage ou d'arboriculteurs sont plus épisodiques.

### L'eau et la fertilité des sols sont-ils les principaux leviers ?

Oui, avec un intérêt pour l'eau verte avant l'eau bleue. Avant de chercher à arroser, il faut chercher à protéger, à préserver, à créer de l'humidité via l'agroforesterie associée à la compréhension du relief, pour limiter l'érosion et répartir l'humidité. Notre approche se base sur la porosité des sols, son activité biologique, le taux de matière organique et les marqueurs d'érosion. Il s'agit de relancer une activité biologique efficace. C'est seulement dans un deuxième temps, et s'il y a besoin, qu'on étudie le stockage en eau bleue et l'irrigation.

 Sophie Chapelle

 Plus d'informations : [phacelia.fr](http://phacelia.fr)

(1) Contraction des termes hydrographie et agronomie.

### Quels sont les freins au changement ?

Le premier est le changement d'habitudes. Il faut réapprendre à travailler avec l'ensemble, avec l'arbre, le relief, changer de posture en n'étant plus uniquement dans le profit issu de la domestication. Le deuxième frein est financier : il faut compter un certain temps avant qu'on ne retrouve des rendements. Quand on intègre des arbres dans son parcellaire, on perd de la surface, même si le rendement va s'en trouver augmenté au bout de quelques années. On m'appelle parfois quand c'est un peu trop tard : « tout a brûlé avec la sécheresse », « je n'ai pas de trésorerie ». C'est compliqué d'engager une transition dans ces conditions-là. Néanmoins, le retour peut se faire facilement et rapidement en étant rigoureux sur les nouveaux itinéraires techniques. ■



## Conclusion Pour anticiper la raréfaction de la ressource en eau, il faut transformer le système agricole

Agir sur les causes, accompagner le changement de pratiques, indemniser les dégâts climatiques : Nicolas Girod, éleveur dans le Jura et porte-parole national de la Confédération paysanne, détaille ces priorités <sup>(1)</sup>.

Le traitement agricole de la sécheresse est trop souvent résumé au seul problème de l'irrigation. Or, les paysannes et paysans subissent tous ce manque d'eau et s'exposent à des pertes économiques, qu'ils irriguent ou non. En France, 7,3 % de la surface agricole utile est irriguée <sup>(2)</sup>, une part faible, bien qu'en progression.

La problématique est donc bien plus large : comment répondre aux enjeux d'une agriculture à même de faire face aux épisodes de sécheresse et préserver la ressource en eau ?

L'agriculture industrielle détruit les ressources naturelles. Elle draine et rectifie les cours afin d'évacuer l'eau des sols au détriment de sa circulation naturelle et de la recharge des nappes phréatiques ; elle consomme des intrants chimiques de synthèse au détriment de la vie des sols ; elle s'affranchit des haies, d'une végétation dense et des systèmes racinaires qui vont avec. En un mot, elle assèche les sols. Face à la situation actuelle, elle exige davantage de stockage artificiel, par le biais des « méga bassines », et s'approprie l'eau pour des pratiques toujours surconsommatrices et dévastatrices.


La sécheresse extrême de cet été appelle à ne pas céder à la pression de l'agro-industrie et à agir urgemment en sens inverse.

Cet été, le gouvernement a mobilisé les préfets pour organiser des réunions sur la sécheresse dans tous les départements. Si on peut souligner l'intérêt de ces temps d'alerte et de concertation, nous ne pouvons nous satisfaire d'une gestion des crises successives sans action sur les causes qui les font advenir.

Une réelle réflexion de fond manque, que le « Varenne de l'eau », concertation conclue en février, a esquivé. Les problèmes engendrés par ces sécheresses récurrentes ne se posent pas qu'à l'agriculture, et les solutions à mettre en œuvre doivent l'être dans l'intérêt général de la société.

(1) Une version un peu plus longue de cet article a été publiée dans *Le Monde*, le 14/08/2022.

(2) cf. recensement général agricole de 2020.

 Une méga bassine stockant l'eau par pompage l'hiver de la nappe phréatique : la sécheresse extrême de cet été appelle à ne pas céder à la pression de l'agro-industrie et à agir urgemment en sens inverse.

D'abord, il faut répartir la ressource de manière équitable, en fonction de priorités essentielles. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que les populations se trouvent en rupture d'eau potable saine. Pour l'usage agricole, il convient de réserver d'abord la consommation d'eau – dans la limite d'un volume prélevable adapté au milieu – à des productions à forte valeur ajoutée en emplois et qui participent à la souveraineté alimentaire locale.

Il est aussi nécessaire de prévenir, en accompagnant dès maintenant le changement de pratiques et l'évolution des systèmes. Pour anticiper la raréfaction de la ressource en eau, nous avons besoin de transformer le système agricole. Plutôt que d'accroître les apports d'irrigation, les évolutions climatiques devraient entraîner des adaptations des systèmes de production. Il faut notamment transformer les zones de monocultures – qui sont aussi les zones où s'implantent d'importants ouvrages d'irrigation - et faire évoluer les assolements. Les cultures doivent faire appel à des espèces et variétés adaptées à la sécheresse, non-OGM, et être moins dépendantes aux in-

trants chimiques de synthèse. Ces pratiques préservant des sols vivants permettront de réinfiltrer l'eau, d'allonger son temps de stockage dans les sols et les nappes et de la rendre ainsi disponible pour les cultures.

En attendant, il faut aujourd'hui indemniser les dégâts climatiques pour sauver les fermes. Pour cela, le futur système assurantiel de gestion des risques est injuste et sera non efficient. Injuste car certaines productions, comme le maraîchage diversifié, n'auront pas d'offre assurantielle acceptable. Non efficient car le principe de l'assurance, basé sur une faible probabilité de sinistre, est remis en cause par la trajectoire climatique actuelle. La Confédération paysanne défend la mise en place d'un fonds mutuel et solidaire pour l'indemnisation des risques climatiques, dont la sécheresse, qui couvrirait universellement toutes les fermes.

En tout état de cause, la gestion de la sécheresse et la lutte contre le changement climatique relèvent de choix sociétaux et concernent, au-delà de l'agriculture, tous les secteurs d'activité. ■

